



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_108-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 01 juillet 2026

mercredi 01 juillet 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 25 juin
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 27

Ayant pris part au vote : 31

Absent.s Excusé.s : 4

Pouvoir(s) : 4

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BERTRAND Aline, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlene, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: CHAPOTTE Alain, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: ARNOUX Madeleine représentée par GAUTHEY Valentin, CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, FEUVRIER Miriam représentée par PARRENIN Bernard, ROGNON Céline représentée par PONCET Edith

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame BAULARD Anne, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_108

OBJET :

**Budget principal et budget annexe du SPANC : attribution d'une
avance remboursable de 20 000 destinée à constituer le fonds de
roulement du service**

Vu le budget principal 2026 de la Communauté de communes du Plateau du Russey ;



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_108-DE

A G E D I

Vu le budget annexe SPANC ;

Considérant que la régie communautaire d'assainissement du Plateau du Russey doit disposer d'une trésorerie de démarrage suffisante pour assurer l'amorçage du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant qu'une première avance remboursable de 10 000 € a été versée au budget annexe SPANC à compter du 8 avril 2026 ;

Considérant que le décalage entre les dépenses engagées, l'émission des titres et l'encaissement des recettes nécessite le versement d'une avance complémentaire ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une avance remboursable complémentaire de 20 000 € du budget principal de la CCPR au budget annexe SPANC ;
- Précise que cette avance complémentaire est destinée à renforcer la trésorerie de démarrage du service et à couvrir les dépenses nécessaires à son fonctionnement administratif et technique, notamment les dépenses liées au logiciel métier et de facturation ;
- Dit que cette avance constitue une avance remboursable ;
- Précise que son remboursement interviendra au plus tard en 2028, avec possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, si la situation financière du service le permet ;
- Autorise l'inscription des crédits et des écritures budgétaires correspondantes au budget principal et au budget annexe SPANC.

Résultat du vote: Pour :31, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 03/07/2026.

Délibération affichée le :